



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 07545

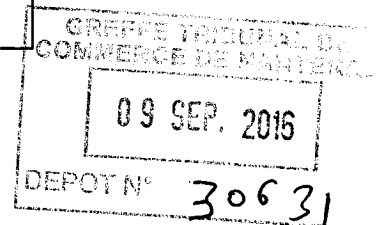
Numéro SIREN : 493 271 514

Nom ou dénomination : MARBEN PRODUCTS

Ce dépôt a été enregistré le 09/09/2016 sous le numéro de dépôt 30631

MARBEN PRODUCTS
Société par actions simplifiée au capital de 670 965 euros
Siège social : 22, quai Gallieni, 92 150 Suresnes FRANCE
RCS NANTERRE 493 271 514

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSOCIE UNIQUE DU 11 avril 2016**



L'an deux mille seize, le 11 avril à 11 heures,

La société DV Holding, société de droit français, ayant son siège social 18 rue Jean Mermoz 75008 Paris, représentée par Monsieur Dilip Naik,

Associée unique de la société MARBEN PRODUCTS, société par actions simplifiée au capital de 670 965 euros, a pris les décisions se rapportant à l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes,
- Constatation, s'il y a lieu, des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
- Démission du commissaire aux comptes

PREMIERE RESOLUTION

L'associée unique, après avoir entendu le rapport du Président et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 quitus de sa gestion au Président.

DEUXIEME RESOLUTION

Sur la suggestion de son Président et après en avoir délibéré, l'associée unique, détermine de la façon suivante le bénéfice distribuable :

- Résultat de l'exercice : - 410 916 euros,

L'associé unique décide de le répartir de la façon suivante:

- imputation sur le report à nouveau débiteur de 410 916 euros.

Conformément à la loi, les associés constatent que des dividendes ont été distribués au titre des exercices précédents, à savoir :

- Exercice clos le 31/12/2012 : 33 380,5 euros
- Exercice clos le 31/12/2013 : 5 000,00 euros
- Exercice clos le 31/12/2014 : 0 euros

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique après avoir pris acte de la démission du commissaire aux comptes titulaires, cabinet DBA Audit, représenté par Monsieur Arnaud, ainsi que la démission du commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Antoine Dalakupeyan, décide de nommer :

- Commissaire aux Comptes Titulaire : Monsieur Pendaries Stéphane, personne physique, pour une durée de six exercices. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes de 2021.
- Commissaire aux comptes suppléant : Monsieur Aurélien Wegmuller, personne physique, pour une durée de 6 exercices. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes de 2021.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique.



Le Président
Monsieur Dilip NAIK



L'associé unique
La société DV HOLDING
Représentée par Monsieur Vish Emani